

port : Rhodés, Wyandottes, Mondains, Carneau Géant, etc.

Le Comité organisateur désire intéresser le plus possible les visiteurs, a obtenu du Ministère de l'Agriculture, les films suivants qui passeront à l'écran à 5 heures, samedi et dimanche.

Le Poussin de l'œuf à l'éclatement : 2. Couveuses artificielles : 3. Elevage de la Volaille : 4. Principales races de poules françaises : 5. Principales races de poules étrangères : 6. Sélection et élevage des poules pondeuses.

CHAPITRE DES CONTRAVENTIONS

Excès de vitesse. — MM. D. A... 33 ans, employé à Lille, rue Saint-Gabriel, D... 47 ans employé, Boulevard de Reims.

Défaut d'éclairage. — M. B... M... 25 ans, industriel à Marquillies, circulant en auto, Boulevard de Paris, hier à 21 h. 30, a été vu dresser contravention pour défaut d'éclairage à l'avant et à l'arrière de sa voiture.

POURQUOI PAS
être élégant
avoir sur mesure depuis
245 fr.
faits à
L'OUVRIER TAILLEUR
12, rue Gambetta, LILLE

AVIS ET CONVOCATIONS

LE CERCLE ORPHEONIQUE « LES XI ». — Le Cercle prie tous les habitants d'assister aux funérailles de leur camarade Ferdinand Deky-ver, membre de la Commission, qui auront lieu samedi à 14 h. 30. Réunion à la maison mortuaire, 70, rue de Luxembourg, insigne de respecter les médailles sont près de mettre leur médaille.

CECLIA ROUBAISIENNE. — Ce soir, samedi, à 20 heures au local, répétition générale, concert le 19 décembre.

ETAT CIVIL

Nalances. — De la Ville Vandenoeyre, rue de la Basse Masure, 95. — Berthe Peron, rue de l'Ormeau pour Poulet, 21. — Joséette Gzels, rue de la Vigne, 85.

Passes. — Maurice Leire, serrurier, rue Claude Saint-Simon, 8 et Marcelle Mullier, employée, rue Joffroy, 149. — René Bayens, échanouneur, rue Victor-Hugo, 32 et Angèle Castiaux, couturière, place du Trichon, 27. — Henri Dégue, ingénieur, avenue de Dunkerque 233 et Lille et Marie Henaut, s. p., rue des Vosges, 66. — René Lévy, trieur, rue du Pont Tanneur, 42. — Jean-Louis Mispereux, s. p., Boulevard d'Alluin, 1. — Albert Piérens manoeuvre, rue Meyerber, imp. Nys, 33. et Madeleine Hélinck, soignesse, rue du Fort, 110. — Jules Vardoux, chef de fabrication, rue Foucault, 11 et Madeleine David, pignière rue des Villas, 90. — Alphonse Melinger, ajusteur-mécanicien, rue de Baval, 88. et Lucienne Bourguin, pressesse, rue de Poïds 44.

Décès. — Arthur Noélin, 61 ans, rue de Barbicieux, 35. — Leon Vorreux, veuf Léonard, 73 ans, rue de Barbicieux, 35. — Ferdinand Deky-ver, époux Vanvooren, 47 ans, rue du Luxembourg, 70. — Marie Dewever, veuve Rommel, 69 ans, rue Saint-Jean, 32. — Désiré Dumont, 78 ans, rue Vanneimisehe, rue de la Lallière, 4 Croix.

VOIES URINAIRES

Dr PÉVANT, rue Faidherbe, 21, à LILLE, consultations tous les jours, de 10 à 12 heures, excepté les lundis et samedis, sur rendez-vous. Co. ultations enciales les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir. — Télép. 50.63.

WATTRELOS

NECROLOGIE

On annonce la mort à l'âge de 83 ans, de M. Théophile Duquesnoy, ancien combattant de 1870-71, demeurant rue Vallon, 192. La Société de St. C. de Wattrelos prie ses membres d'assister au service qui aura lieu en l'église St-Macloù, le lundi 8 novembre à 9 heures.

MARAUDAGE DE RECOLTES. — Le service des polices a dressé à l'encontre de Louis Jambou, de Bacro Raymond, rue du Vieux Bureau, pour maraudage de récoltes.

MUSIQUE MUNICIPALE. — MM. les membres de la Commission civile et du Conseil d'Administration des fêtes de la ville ont décidé qu'une réunion aura lieu au local, ce soir, samedi, à 20 heures.

Cinéma-Bal Jacobs
236, rue Carnot, WATTRELOS

Programme des 6, 7 et 8 novembre

LA CHEVAUCHEE ARDENNE, par Carmine Gallone. **LA VIE ET LA MORT**, de Robert Louis Stevenson. **L'ESPIONNE AUX YEUX NOIRS**, la vengeance de l'espionne. — **PATHE-REVUE.**

Dimanche, et jeudi 11 novembre, fête de l'Armistice, grand bal, de 3 h. à 11 h.

Au Ciné, jeudi, changement complet de programme.

WASQUEHAL

DES CAMBRIOLEURS SE DONNENT EN QUANTITE EN PREMIER RIE

L'habitation de M. Charles Blondeau, entrepreneur de camionnage, Sentier de l'Albatre, 8 à Wasquehal, a reçu dans la soirée de jeudi, la visite des cambrioleurs.

Profitant de l'absence des époux Blondeau qui étaient partis à l'école, les cambrioleurs, les voleurs après avoir brisé un carreau de vitre à une fenêtre de l'habitation, ont pénétré dans la maison où ils ont fouillé tous les meubles, retourné les matelas, ont trouvé un secrétaire, mais n'ayant pas trouvé d'argent, ils sont repartis par le même chemin sans avoir rien emporté. Ce n'est qu'à son retour, vers 6 heures du soir, que M. Blondeau s'est aperçu de la tentative de vol dont il avait été victime.

Cette maison étant isolée de l'agglomération, on suppose que les voleurs ont opéré dans le courant de l'après-midi ou à la tombée du jour.

Le garde champêtre Visieur a ouvert une enquête en vue de découvrir les auteurs de cette tentative de vol.

BREUIL A L'ŒIL PAR DU SULFURE. — Un ouvrier de l'usine de Saint-Gobain, Robert Louis, demeurant à Wasquehal, 10, rue du Transvaal, a été atteint à l'œil par de la boue de sulfure, au cours de son travail. M. le docteur Butin a constaté des brûlures de la conjonctive de l'œil gauche et a prescrit un bléso à repos de 13 jours.

LES ELECTIONS PRUD'HOMMES. — On sait que pour la première fois, les électeurs de Wasquehal pour la nomination des conseillers prud'hommes.

Le bureau de vote sera ouvert à 17 h. et l'entrée des votants se fera par la porte principale donnant Place Fénélon.

ETAT CIVIL. Nalances. — Antoine L'Honnelle, à la Maternité municipale.

OS A TROUVE UN VELO ABANDONNE. — Des gamins qui jouaient jeudi après-midi dans l'ancienne briqueterie derrière le bureau de postes, ont trouvé une bicyclette abandonnée. Le vélo ne porte aucune plaque d'identité, et a été déposé à la Mairie où son propriétaire pourra la réclamer.

A QUI LE TOUTOU ? — Mme Descompe, demeurant 10, rue Marceau, a recueilli un chien deberger, mâle très jeune, robe grise, dessus noir.

A LA JEUNE FRANCE. — Aujourd'hui, samedi, à 20 h. 30, répétition générale avec tambours et clairons, au siège 1, rue des Vieux

Brosse à dents



une pince d'acier rive chaque pinceau

IBBS

« L'OMNIA »
aux poils
inarrachables

LE CONCERT DU CHORAL LAUREYNS. — C'est demain, dimanche 4 novembre, qu'a lieu dans la salle des fêtes de la Mairie, le grand concert de gala organisé par le Choral Laureyns. Les dévoués organisateurs n'ont rien négligé pour la bonne réussite de cette fête, et tout fait prévoir un succès complet.

La fête commencera à 4 h. précises, vu l'importance du programme. Les personnes qui ne possèdent pas de cartes d'entrée, feront bien de s'en munir auprès des membres du Choral Laureyns, car il est fort probable que le concert sera débordé au bureau fermé.

RETRAIRES OUVRIERS. — Beaucoup d'ouvriers n'échangent pas régulièrement leur carte annuelle et risquent ainsi de perdre le bénéfice de l'allocation de l'Etat au moment de la liquidation de leur retraite ou l'allocation en cas de décès. Il leur est rappelé qu'ils doivent échanger leur carte chaque année dans le mois qui suit celui de leur anniversaire. On échange, actuellement à la Mairie, 1er guichet, les cartes des assurés nés en octobre.

Le Gaz

DANS LA CHAMBRE A COUCHER
pour le
CHAUFFAGE et L'ÉCLAIRAGE
est hygiénique et commode

LE FOYER A GAZ
vous permet de faire votre toilette
dans une pièce chauffée agréablement.
Ne vous privez pas de
cette sensation de bien-être en
commençant votre journée.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir, samedi 6 novembre, à 8 heures : La Mascotte, la populaire opérète en 3 actes, avec musique de E. Audran.

Dimanche 7 novembre, matinée de gala, à 2 h. 30. 30 tr. précises : « Messaline », grand opéra en 4 actes, 5 tableaux, musique d'Offenbach, de la Ville de Valenciennes, commencera à 2 h. 30. 30 tr. précises.

Prière d'être exact, pour ne pas troubler l'exécution du spectacle.

Le soir, à 8 h. 15 : « La Mascotte ».

La location est ouverte.

CINÉ-BAL-SALON RUE HOUGHARD

Cette semaine, 2 programmes extraordinaires

Programme de samedi 4, dimanche 7 et lundi 8 novembre

Venez voir, pour trois jours seulement : **POUR L'ENFANT (LE CALVAIRE D'UNE MÈRE)** grand drame puissant et émouvant interprété par la célèbre artiste Maria Jacobini, en 7 parties. **TRAGIQUE**, grand drame d'aventures avec TOM-JACK, en 6 parties. — **SALVAGE DE L'OCEAN**, grand drame, en 10 parties. — **GALMONT-JOURNAL**, faits divers du monde entier.

Pont des Piats

ENCORE UNE SEMAINE SENSATIONNELLE
DEUX FORMIDABLES PROGRAMMES

Programme des Samedi 6, Dimanche 7 et Lundi 8 novembre 1925

Trois jours seulement, mais... trois jours de gala, avec un grand succès de tous les jours de la saison : **POUR L'ENFANT**, grand drame de la saison, en 7 parties, interprété par la célèbre artiste Maria Jacobini, en 7 parties. **TRAGIQUE**, grand drame d'aventures avec TOM-JACK, en 6 parties. — **SALVAGE DE L'OCEAN**, grand drame, en 10 parties. — **GALMONT-JOURNAL**, faits divers du monde entier.

PARFUM ÉTICHE

LE PIVER PARIS

TOUFFLERS

FÊTE DE L'ARMISTICE. — Les sociétés locales qui désirent participer à la manifestation du Souvenir, sont invitées à se grouper autour du Monument. Les sociétés subventionnées sont priées d'y assister. Les habitants sont invités à y assister.

Les établissements publics pourront rester ouverts jusqu'à deux heures du matin, la nuit du 11 au 12 novembre.

TOURCOING

BUREAUX : Place de l'Hotel de Ville — Tél. 3-33

DEPO. DE VENTE : 54, Rue Motte

TOURCOING-HIPPODROME-PALACE

Direction : PICO

Programme des 6, 7 et 8 novembre

Quatre attractions : **LES 3 STEPHANOS**, deux jockeys ; **FERNEL**, éminent joueur de billard ; **THE MELODY'S**, instrumental jazz mélange musical ; — **PATHE-REVUE** ; — **LA 100 CV**, comédie sportive avec grande course d'autobus ; — **PATHE-JOURNAL** ; — **BISCO** dans **LE PTTI PARIGOT**, super-film français en 6 chapitres (par deux fois avec un grand match de football international avec les stars du sport, Pelletier Dolsy, le célèbre aviateur, ainsi que Suzanne LENGLEN, notre championne de tennis, qui ont bien voulu tenir un pari avec Bisco dans un match de tennis.

Jeudi prochain, à l'occasion de l'Armistice, matinée et soirée. Changement complet de programme, avec 3 attractions, films et vedettes.

AUTO CONTRE CAMION

Vendredi 17 heures, une auto que pilotait M. Fernand Desbordes, dans laquelle se trouvait M. Jules Desbordes, venant de la direction de Roubaix, est entré en collision, boulevard Gambetta, face à l'usine Mathon et Dubraille, avec un camion-automobile de la maison Dubois-Dhondt et Fignert, que dirigeait le chauffeur Delattre Eugène.

M. Henri Moulard, se dirigeait en sens inverse vers Lille.

L'automobiliste n'ayant pas aperçu le tombereau, alla s'enfourcher dans le bras droit gauche de la voiture.

Le côté gauche de l'auto fut démolie par le choc et M. Moulard, qui se trouvait à l'arrière, fut projeté à l'extérieur et se blessa au bras droit et au bras gauche. Le docteur Deladelle, de Mouvaux, le reçut les premiers soins et fut transporté ensuite à l'Hôpital de Tourcoing. Son état n'est pas grave. M. Moulard, conducteur du tombereau a été blessé au côté droit et se plaint de douleurs internes, il a pu regagner son domicile en tramway.

M. Maurel, commissaire de police de Mouvaux, a ouvert une enquête.

DIASEPTOL (Voir aux Annonces)

NEUVILLE-EN-FERRAIN

AMICALE DES GARÇONS. — La Commission rappelle que le prochain mensuelle aura lieu au siège aujourd'hui, à 19 heures.

VACCINATIONS. — La séance gratuite aura lieu à l'école des garçons rue d'Alluin, lundi 8 novembre, de 10 à 12 heures. Les parents sont invités à présenter leurs enfants qui n'ont pas encore été vaccinés.

ETAT-CIVIL. — Nalances. — Victor Loof, rue du Chemin Vert, 106 bis.

Flaminio Urbain D'Haze, employé de banque à Tourcoing et Hélène Blomont, tricot. — Béla Marcell, tapissier et Vincke Marguerite, couturière à Reckem.

— Apolline Libbrecht, 75 ans sentier de Roncq.

Jeux & Education Physique

FOOTBALL.

UNION SPORTIVE TOURCOINGNOISE. — Journée du 7 novembre : Équipe 1A contre S.F.C.A., 10 heures, rue de Gand.

Équipe 1B contre S.F.C.A., à 2 heures, rue de Gand.

Jeux A contre F.C.M. Roubaix, à 8 h. 30, terrain Sambre-Pascheville.

Jeux B contre S.O. Halluin, à 9 h. 30, à l'Est.

Jeux C contre Turquoise, à 9 h. 30, au Cymbale.

Minites A, par suite du forfait laird l'Idée Lezennec, match de championnat, à 20 heures, terrain Sambre-Pascheville.

Présence obligatoire pour tous les équipiers à 8 h. 30, terrain Sambre-Pascheville, Boulevard de l'Égalité, D. 4.

Jeudi 11 novembre, U.S.T. 1A contre Club Français.

EXÉCUTIF CLUB DE TOURCOING. — Journée du dimanche 7 novembre : L'équipe 1A rencontrera l'équipe correspondante de l'Amicale des Arts de Roubaix, à 8 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 9 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 10 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 11 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 12 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 13 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 14 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 15 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 16 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 17 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 18 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 19 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 20 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 21 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 22 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 23 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 24 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 25 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 26 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 27 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 28 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 29 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 30 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 31 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 32 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 33 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 34 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 35 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 36 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 37 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 38 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 39 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 40 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 41 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 42 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 43 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 44 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 45 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 46 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 47 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 48 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 49 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 50 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 51 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 52 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 53 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 54 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 55 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 56 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 57 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 58 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 59 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 60 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 61 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 62 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 63 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 64 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 65 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 66 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 67 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 68 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 69 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 70 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 71 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 72 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 73 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 74 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 75 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 76 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 77 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 78 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 79 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 80 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 81 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 82 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 83 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 84 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 85 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 86 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 87 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 88 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 89 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 90 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 91 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 92 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 93 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 94 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 95 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 96 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 97 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 98 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 99 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 100 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 101 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 102 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 103 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 104 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 105 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 106 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 107 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 108 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 109 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 110 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 111 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 112 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 113 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 114 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 115 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 116 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 117 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 118 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 119 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 120 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 121 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 122 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 123 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 124 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 125 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 126 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 127 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 128 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 129 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 130 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 131 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 132 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 133 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 134 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 135 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 136 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 137 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 138 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 139 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 140 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 141 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 142 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 143 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 144 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 145 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 146 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 147 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 148 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 149 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 150 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 151 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 152 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 153 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 154 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 155 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 156 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 157 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 158 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 159 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 160 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 161 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 162 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 163 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 164 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 165 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 166 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 167 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 168 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 169 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 170 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 171 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 172 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 173 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 174 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 175 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 176 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 177 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 178 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 179 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 180 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 181 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 182 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 183 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 184 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 185 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 186 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 187 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 188 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 189 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 190 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 191 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 192 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 193 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 194 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 195 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 196 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 197 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 198 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 199 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 200 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 201 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 202 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 203 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 204 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 205 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 206 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 207 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 208 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 209 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 210 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 211 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 212 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 213 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 214 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 215 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 216 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 217 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 218 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 219 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 220 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 221 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 222 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 223 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 224 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 225 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 226 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 227 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 228 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 229 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 230 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 231 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 232 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 233 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 234 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 235 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 236 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 237 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 238 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 239 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 240 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 241 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 242 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 243 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 244 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 245 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 246 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 247 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 248 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 249 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 250 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 251 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 252 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 253 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 254 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 255 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 256 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 257 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 258 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 259 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 260 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 261 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 262 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 263 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 264 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 265 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 266 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 267 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 268 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 269 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 270 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 271 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 272 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 273 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 274 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 275 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 276 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 277 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 278 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 279 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 280 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 281 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 282 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 283 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 284 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 285 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 286 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 287 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 288 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 289 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 290 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 291 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 292 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 293 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 294 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 295 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 296 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 297 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 298 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 299 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 300 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 301 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 302 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 303 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 304 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 305 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 306 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 307 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 308 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 309 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 310 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 311 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 312 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 313 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 314 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 315 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 316 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 317 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 318 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 319 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 320 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 321 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 322 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 323 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 324 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 325 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 326 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 327 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 328 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 329 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 330 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 331 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 332 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 333 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 334 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 335 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 336 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 337 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 338 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 339 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 340 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 341 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 342 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 343 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 344 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 345 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 346 heures, sur le terrain de l'É.C.T., terrain 2, à 3